



Administration communale
WINCRANGE

AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a accordé l'autorisation suivante :

- n° 3A/2022/1780/179 du 15 juillet 2022, autorisant la SA FENSTER MERSCH de Brachtenbach à exploiter,
 - o une grue auxiliaire sur camion, marque PALFINGER, type PK 58.002 TEC7, n° de construction 1100067764

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 06.09.2022

L'échevin de la commune de Wincrange,

Alex Thillens

